

REGLEMENT DU JEU CONCOURS « GRAND JEU DE L'ETE »

La Cave d'Irouleguy, dont le siège social est situé Route de St Jean Pied de Port, 64430 St-Etienne-de-Baigorry (ci-après l'« Organisateur ») souhaite organiser un jeu-concours intitulé « JEU CONCOURS – LE GRAND JEU DE L'ETE » dont les gagnants seront désignés par tirage au sort dans les conditions définies ci-après. Le jeu-concours se déroulera du lundi 5 juillet 2021 à 09h30 au 30 septembre à 18h30 (date et heure française faisant foi).

ARTICLE 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, résidant en France, à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu-concours et des membres de La Cave d'Irouleguy.

Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne (par exemple même nom et même adresse email). La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

ARTICLE 2 - MODALITES D'INSCRIPTION

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

- 1) Se rendre sur la page d'inscription sur la plateforme dédiée, située dans le magasin de la Cave d'Irouleguy
- 2) S'inscrire à notre newsletter en complétant l'ensemble des champs présents sur le formulaire
- 3) Après réception d'un email de confirmation, valider son inscription en cliquant sur « OUI, M'INSCRIRE A CETTE LISTE ».

L'inscription au Jeu ne sera validée par l'Organisateur qu'après l'envoi de confirmation par email.

ARTICLE 3 - DOTATIONS ET DESIGNATION DES GAGNANTS

Les 3 lots à gagner sont :

- 1^{er} lot : 12 bouteilles de Mignaberry 75cl (6 Mignaberry rouge et 6 Mignaberry blanc), d'une valeur de 135€ TTC
- 2^{eme} lot : 6 bouteilles de Mignaberry rouge 75cl, d'une valeur de 67,50€ TTC
- 3^{eme} lot : 6 bouteilles de Gorri 75cl, d'une valeur de 47,50€ TTC

L'Organisateur désignera chaque mois par tirage au sort les gagnants, parmi l'ensemble des personnes s'étant inscrites durant le mois précédent. Chaque 2 du mois, un gagnant sera tiré au sort pour chacun de ces lots : 3 gagnants seront donc tirés au sort le 2 aout,

le 2 septembre, ainsi que le 2 octobre. Le premier gagnant tiré au sort remportera le 1^{er} lot, le deuxième gagnant tiré au sort remportera le 2^{ème} lot, et ainsi de suite. Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse). Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation, et seront directement contactés par email. Les lots seront expédiés par transporteur si le gagnant ne peut récupérer le lot sur place. Si un participant ne se manifeste pas dans la semaine suivant l'email, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

ARTICLE 4 - RESPONSABILITES

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

ARTICLE 5 - INFORMATIONS PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse email, ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. En participant au Jeu, ces informations sont conservées par La Cave d'Irouleguy dans le cadre de sollicitation par email. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. Les joueurs disposent notamment, des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : La Cave d'Irouleguy, Route de St Jean Pied de Port, 64430 St-Etienne-de-Baigorry ou par email à l'adresse suivante contactsite@cave-irouleguy.com.